

**Délégation de la Politique de la Ville - Secteur Animation - Participation  
de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports à un projet  
d'animation municipal**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Ville de Besançon, par le biais de ses équipements de quartier, développe tout au long de l'année des propositions d'animation socio-culturelle et socio-sportive en direction d'un public âgé de 6 à 25 ans et résidant sur les différents sites d'habitat social. Ces propositions sont démultipliées pendant les périodes de congés scolaires durant lesquelles le public ciblé est beaucoup plus disponible et demandeur. Pour les périodes des vacances de la Toussaint et de Noël 1998, la Ville développera, entre autres :

- un projet d'animation à dominante socio-sportive sur le quartier des Clairs-Soleils (initiation à des activités sportives sur le quartier et sur différents sites bisontins, stages thématiques, ...),

- un projet d'animation à dominante socio-culturelle sur le quartier de Planoise (ateliers Hip Hop, stages d'initiation et de perfectionnement à la pratique musicale, ...).

La Direction Régionale Jeunesse et Sports de Franche-Comté propose à la Ville de s'impliquer dans ces deux dispositifs spécifiques par le biais :

- de l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 F,

- de la prise en charge d'un agent pour une durée d'un mois.

Sur avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de la mise en oeuvre de ces deux dispositifs spécifiques,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter la participation de la Direction Régionale Jeunesse et Sports et d'inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, en recettes au chapitre 945.92.242.74718.47035 et en dépenses au chapitre 945.92.242.6042.47035 un crédit de 15 000 F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.*